



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue A la clinique verte au
de Remilly 59580

→ Le bâtiment et tous les services proposés
sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du
bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations
de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. *informé*

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

de faire avec

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



□ Contact : D. BRAUN Secrétaire Tel. 0387 64 61 93



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

www.fr.vel.jn

N° SIRET : 533 158 160

Adresse : 2, route de Fexy 59580 Remilly

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapem

Rélecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26

Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei

Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26

Septembre 2017

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

L'établissement relève de la catégorie ERP (5)

Annexe 4 : fiche de suivi de l'entretien des équipements

Exemple d'équipements nécessitant entretien et maintenance :

- groom
 - porte automatique ;
 - ascenseur ou élévateur ;
 - boucle à induction magnétique ;
 - balise sonore ;
 - signalétique sur écran ;
 - tourniquet ;
 - tapis roulant ou escalier mécanique.